

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 26 janvier 2009 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe)

NOR : *DEVL0901547A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 26 janvier 2009, le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours externe et interne pour le recrutement d'officiers de port (capitaines de port de 2^e classe) est fixé à 3.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe : 2 ;
- concours interne : 1.